



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DÉCLARATION DE
LA COMMISSION EXECUTIVE DE LA CFDT

N°07
4 MARS 2024

INSCRIPTION DE L'IVG DANS LA CONSTITUTION

La CFDT salue un jour historique pour les femmes du monde entier

Cinquante ans après la loi Veil, le Parlement a gravé dans la constitution la « liberté garantie pour les femmes d'avoir recours à une interruption volontaire de grossesse ». La CFDT salue un jour historique.

Un jour historique pour la liberté des femmes françaises. Un jour historique pour les femmes européennes en proie à de grandes disparités dans l'application de ce droit fondamental. Un jour historique pour les femmes du monde entier qui, faute d'accès à des conditions d'avortement sécurisées, meurent par dizaine de milliers ou sont emprisonnées. Un jour historique pour toutes les associations et les organisations qui se sont battues sans relâche pendant des années pour cette inscription.

Le droit à l'avortement n'est jamais garanti. En juin 2022, une décision de la cour suprême des États-Unis de ne plus le protéger sur l'ensemble du territoire américain a rapidement conduit une vingtaine d'États les plus conservateurs à le réduire ou à en interdire l'accès. La France n'est pas à l'abri. L'inscription de l'IVG dans la constitution la préserve désormais de tout retour en arrière. C'est une victoire pour les femmes. C'est une victoire pour toute la société.

SERVICE DE PRESSE

TÉL : 01 42 03 80 12
presse@cfdt.fr

DOMINIQUE PRIMAULT
Attaché de Presse

VALÉRIE MALET
Assistante

 @CFDT

 /la.CFDT

 CFDT

CFDT.FR

CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DÉMOCRATIQUE DU TRAVAIL

4, BOULEVARD DE LA VILLETTE
75955 PARIS CEDEX 19